



Direction : Urbanisme et
action foncière

Affaire suivie par :
Licou Fanny
f.licou@saint-medard-en-jalles.fr
Tél. : 05 56 57 40 18

Saint-Médard-en-Jalles, le 25/10/22

Objet : attestation de
non contestation de
conformité
(article R. 462-10 du
Code de l'Urbanisme)

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PA 33449 20 Z0007

Pétitionnaire : SAS NEGOCIM

Adresse des travaux : 9 Allée DU BARRADOT

Autorisé le : 04/05/2021

Nature des travaux : Réalisation de 11 lots

Le maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R. 462-1 et suivants ;

Vu l'autorisation référencée PA 33449 20 Z0007 accordée le 04/05/2021 ;

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux reçue en
mairie le 12/05/2022, attestant que le chantier est achevé depuis le 15/04/2022,
pour une tranche des travaux ;

Considérant que le délai de trois mois à compter duquel la conformité des
travaux peut être contestée est écoulé, conformément à l'article R. 462-6 du
Code de l'Urbanisme ;

CERTIFIE

Que la conformité des travaux relative à l'autorisation visée ci-dessus n'a pas été
contestée.


Eric Mallein
Conseiller municipal délégué
Urbanisme et espaces verts